Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260415-CM20260413N16-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HERVOIR Yoann, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2026
Etaient présents : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane, MM. DAUCE Jean-Luc, NAVARRO Georges, Adjoints Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, GORGE Allison, MAÏGA Isabelle, OLLIVIER Céline, POMIER Claire, TROTEL- LE FAOU Olivia, MM. DE MENOU Antoine, DURAND Sébastien, HAZEVIS Frédéric, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : Mme LE BRETON Marina donne pouvoir à Mme BRAGEUL-PITOIS Gaëtane pour voter en son nom ;
M. BUTOWSKI Bruno donne pouvoir à M. HERVOIR Yoann pour voter en son nom ;
M SIMONIN Donovan donne pouvoir à Mme POMIER Claire pour voter en son nom ;
M. DE CACQUERAY Hervé donne pouvoir à M. DE MENOU Antoine pour voter en son nom.
M. RATAUX Sébastien,
Etaient absents :
Secrétaire de Séance : M. NAVARRO Georges

Délibération n° 16 / 2026

VIE MUNICIPALE

Objet : Election du délégué communautaire – Syndicat départementale d'Energie d'Ille et Vilaine (SDE35)

Le Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) est un syndicat mixte fermé composé de communes, d'EPCI et de la métropole de Rennes chargé de l'organisation du service public local de l'énergie et administré par un comité syndical, constitué de représentants des collectivités membres.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection du délégué.
Préalablement à l'élection, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'élire le délégué à main levée.

Vu l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
Vu la création du Syndicat départemental d'électrification d'Ille et Vilaine en date de 1964 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2019 portant modification des statuts de SDE35 ;
Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;
Considérant qu'il convient de désigner 1 (un) délégué pour représenter la commune ;
Considérant qu'il s'agit d'un scrutin uninominal à bulletin secret mais que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260415-CM20260413N16-DE

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire,
Considérant la candidature à ce poste de M Sébastien RATAUX,

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Désigne** M. Sébastien RATAUX, conseiller municipal, délégué titulaire du syndicat départementale d'énergie d'Ille et Vilaine (SDE35)
- **Transmet** cette délibération au président du SDE35

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Yoann HERVOIR,
Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine



Certifié conforme et exécutoire après affichage et envoi en Préfecture le : 15 avril 2026